Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 035-213502339-20260526-26052026DEL49-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO

MAIRIE
DE
QUEBRIAC

5 Rue de la Liberté 35190 QUÉBRIAC – Téléphone 02 99 68 03 52

DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU

Séance du 26 MAI 2026– 19H30

L'an **DEUX MIL VINGT SIX,** le **VINGT SIX MAI à 19H30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame GAMBLIN Marie-Madeleine, maire.
Date de la convocation : 12 mai 2026
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 17
Nombre de votants : 17
Présents : Mmes MM. GAMBLIN Marie-Madeleine, GERMAIN Vincent, LEBRETON Angélique, BEQUET Philippe, FLEURY Valérie, JÉHANNIN Pierre, LE MERDY Charlotte, SIMONNEAU Angèle, HOCHET Marylène, FONTAINE Cyrile, LEHUGER Marine, LEMARCHAND Sylvia, GAMBLIN Julien, MEAL Sandrine, GUIHARD Samuel, MORAND Estelle, CROCHET Pierre.
Absents excusés : MM. Pierre GALLI, CARLIER Mathieu.
Secrétaire de séance : Mme MORAND Estelle.

26.05.2026-DEL49 VIE LOCALE – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2026 AU PROFIT DE L'ASSOCIATION L'ART AUX CHAMPS

Chaque année, l'association L'Art Aux Champs installe gracieusement des œuvres dans le jardin de la mairie. L'association sollicite le Conseil Municipal pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'occasion d'une exposition exceptionnelle célébrant les 10 ans de l'Art dérive.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1611-4 et L 2121-29,

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrés,

Vu la délibération n°30.11.2021-DEL69 en date du 30 novembre 2021 portant approbation du protocole d'attribution des subventions aux associations

Vu la délibération n°25.11.2024-DEL56 portant actualisation du protocole d'attribution des subventions aux associations

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 035-213502339-20260526-26052026DEL49-DE

Vu la délibération n°09.03.2026-DEL15 en date du 9 mars 2026 portant adoption du budget primitif communal 2026,

Vu la délibération n°26.05.2026-DEL42 en date du 26 mai 2026 portant approbation du vote des subventions et participations pour l'année 2026

Après en avoir délibéré, par 17 voix POUR :

- **Décide d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 € au profit de l'association l'Art Aux Champs.**

- **Dit que les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 65748 « subventions de fonctionnement aux associations » du budget communal 2026.**

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
Marie-Madeleine GAMBLIN, maire de Québriac

